

Annexe 1 au CCTP – DCE 2025-02



Direction du Commissariat d'Outre-Mer
Forces Armées dans la Zone Sud de l'Océan Indien

Secteur :

N° de Bail :

COP:

Type : m^2

Adresse :

Occupant :

Courriel :

Téléphone :

VISITE PRÉLIMINAIRE À L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

A votre départ, vous devez laisser un logement propre et repeint (si nécessaire). Même si tel n'était pas le cas lors de votre arrivée, pensez à l'occupant entrant.

Le BIL rappelle que, si un mauvais état d'entretien locatif est constaté, une entreprise compétente peut être mandatée. Un titre de perception sera émis et sera transmis à l'occupant « sortant » dans le cas d'absence de dépôt de garantie ou s'il s'avère que celui-ci est insuffisant.

MURS	- Reboucher les trous après dépose des vis, crochets, etc. dans toutes les pièces - Lessivage de la peinture - Réfection de la peinture ou dégradation de l'occupant <table><tr><td>Cuis.</td><td></td><td>SàM</td><td></td><td>Séj.</td><td></td><td>SdB</td><td></td><td>W.C</td><td></td><td>Esc.</td><td></td><td>Coul.</td><td></td><td>Ch.</td><td></td><td>Balc</td><td></td><td>Gar.</td><td></td><td>Déb.</td><td></td></tr></table>	Cuis.		SàM		Séj.		SdB		W.C		Esc.		Coul.		Ch.		Balc		Gar.		Déb.	
Cuis.		SàM		Séj.		SdB		W.C		Esc.		Coul.		Ch.		Balc		Gar.		Déb.			
PLAFONDS	- Reboucher les trous après dépose des vis, crochets, etc. dans toutes les pièces. - Lessivage des traces. - Réfection de la peinture ou dégradation de l'occupant. <table><tr><td>Cuis.</td><td></td><td>SàM</td><td></td><td>Séj.</td><td></td><td>SdB</td><td></td><td>W.C</td><td></td><td>Esc.</td><td></td><td>Coul.</td><td></td><td>Ch.</td><td></td><td>Balc</td><td></td><td>Gar.</td><td></td><td>Déb.</td><td></td></tr></table>	Cuis.		SàM		Séj.		SdB		W.C		Esc.		Coul.		Ch.		Balc		Gar.		Déb.	
Cuis.		SàM		Séj.		SdB		W.C		Esc.		Coul.		Ch.		Balc		Gar.		Déb.			
SOLS	- Nettoyage des plinthes. - Nettoyage du carrelage avant le départ définitif. - Recoller les dalles ou carrelages.																						
ÉLECTRICITÉ	- Prises de courant intérieures et extérieures à remplacer si cassées, à refixer si descellées. - Interrupteurs intérieurs et extérieurs à remplacer si cassés, à refixer si descellés. - Nettoyage des prises de courant et interrupteurs intérieurs et extérieurs. - Nettoyage des brasseurs d'air ou ventilateurs de plafond. - Nettoyage des globes des points lumineux.																						

Annexe 1 au CCTP – DCE 2025-02

MENUISERIE	- Lessivage/nettoyage de la peinture des portes, fenêtres, encadrements (rails intérieurs) et volets. - Réfection de la peinture, lasure ou vernis. - Graissage des paumelles, des serrures, des gonds, des articulations de Naccos, etc. si besoin. - Nettoyage des vitres. - Remplacement des vitres cassées si besoin. - Télécommandes de portail en bon état de fonctionnement.
SANITAIRE PLOMBERIE	- Remplacement du flexible de douche et pomme de douche si mauvais état ou cassé. - Entretien, révision du chauffe-eau à gaz ou chaudière murale (fournir facture). - Remplacement des joints en silicone (baignoire, douche, lavabo, évier) si mauvais état, piqués ou moisis. Le joint en silicone doit être de couleur blanche. - Remplacement de la lunette WC si abimée et/ou détériorée par occupant. - Remplacement de la robinetterie si abimée et/ou détériorée par occupant. - Remplacement de carrelage si cassé par occupant. - Remplacement du système chasse d'eau si constatation de fuite, mauvais état ou cassé. - Nettoyage des miroirs de salle de bain et WC. - Nettoyage des bondes d'évacuation de lavabo, d'évier et de baignoire.
DIVERS	- Remplacement filtre hotte aspirante et/ou cartouche de charbon et nettoyage des grilles anti-graisse à l'eau savonneuse. Dégraissage intérieur et extérieur de la hotte. - Nettoyage des grilles d'aération et/ou de ventilation. - Remplacement du tuyau gaz si date de validité expirée. - Entretien, révision des systèmes de climatisation (fournir facture). - Entretien chauffe-eau solaire : vérification joints, thermostat, nettoyage capteurs (fournir facture). - Entretien, nettoyage du jardin (pelouses, haies, arbustes, arbres, systèmes d'arrosage). - Elagage des arbres (ou fournir facture d'un jardinier professionnel). - Nettoyage de la cave, de l'abri de jardin, du barbecue fixe, du garage, de la cuisine extérieure. - Nettoyage des gouttières. - Nettoyage des murs extérieurs si traces de pattes d'animaux, de pneus de vélos. - Semer de la pelouse après enlèvement de la piscine et de ses équipements connexes (notamment l'échelle et le toboggan). Si vous les revendez au nouvel occupant, demandez-lui une attestation écrite. - Remise en peinture du garage ou de l'abri de jardin en béton. - Remise en peinture de la varangue. - Désherber les extérieurs si besoin. - Nettoyage et propreté générale du logement. - Antenne parabolique : attestation écrite d'accord du propriétaire (Etat (BIL) ou Bailleur) <i>Si vous avez installé une antenne parabolique sans avoir informé le propriétaire ou l'agence par l'intermédiaire du BIL, elle doit être démontée, évacuée et aucune trace de son installation ne doit subsister.</i>

Annexe 1 au CCTP – DCE 2025-02

	<u>Le jour de l'état des lieux de « sortie » :</u>
CONSIGNES	<u>Mobilier et électroménagers :</u> - Propreté du lave-linge (joint de tambour, bac à lessive, ...), - Propreté du sèche-linge (filtres, bac réceptacle d'eau, condensateur, ...), - Propreté du réfrigérateur (joint intérieur, bacs, vitre, ...), - Propreté du congélateur (joint intérieur, bacs, ...), - Propreté de la gazinière (feux, four, tiroir, ...), - Nettoyer les meubles et vider les tiroirs, les meubles et appareils électroménagers doivent être écartés des murs et ouverts (tiroirs et portes). <u>L'eau et l'électricité</u> doivent être en service afin de pouvoir vérifier le fonctionnement des robinetteries, des luminaires (ampoule fonctionnelle pour chaque luminaire) et des appareils électroménagers. <u>Poubelles et déchets</u> : Les poubelles doivent être vidées et nettoyées. Les déchets (verts et encombrants) doivent être évacués en déchetterie. <u>Ne rien laisser trainer à l'intérieur et à l'extérieur du logement.</u> <u>Présenter les factures et attestations écrites</u> Si votre logement reste dans le parc locatif, vous pouvez laisser des produits d'entretien, seaux, balais, outils de jardin et bouteille de gaz ainsi que de la vaisselle. Ces affaires doivent être en bon état et regroupés dans un seul endroit.
INFORMATIONS	A votre départ, si un défaut de règlement est constaté pour le règlement des charges locatives dues, un titre de perception sera émis à votre encontre pour recouvrement.
CHARGES LOCATIVES ET T.E.O.M	La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) régie par les articles 1520 à 1526 du code général des Impôts de plein droit récupérable sur le locataire pourra vous être réclamée (délai de prescription fixé à 3 ans article 2277 du code Civil).
COMMENTAIRES	
DEMANDE DE TRAVAUX	<u>BAILLÉ</u> ☐ je m'engage à faire toutes les demandes par courriel nécessaires à la remise en état du logement à la cellule travaux du BIL (dicom-lrm-bil-coord-travaux.gestionnaire.fct@intradef.gouv.fr)
LOGEMENT « BAILLE OU DOMANIAL »	<u>DOMANIAL</u> ☐ je m'engage à faire toutes les demandes EUREKA nécessaires à la remise en état du logement <u>Signature de l'occupant</u>

Annexe 1 au CCTP – DCE 2025-02

<u>L'occupant sortant</u>	<u>Le responsable des logements du secteur</u>